

## COMMUNE DE VILLERÉAL

Membres	15
Présents	13
Représentés	02
Exprimés	15
Pour	15
Contre	
Abstention	

**Le 15 janvier 2025 à 19h30**, le Conseil Municipal de Villeréal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, selon la convocation en date du 09 janvier 2025 sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Jacques CAMINADE.

**Présents** : Jean-Jacques CAMINADE, Françoise LAURIÈRE, Gilles QUÉLENNEC, Jean-Pierre LECLAIR, Jean-Raymond CRUCIONI, Neil VESMA, Marie-Christine DEBLACHE, Isabelle TAUDIÈRE, Sylvie AVEZOU, Frédéric BAROU, Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE, Magali BULIT, Alexis BÉLIGOND

**Représentés** : Rolande PITON procuration à Françoise LAURIÈRE  
Christophe VECCHIOLA procuration à Jean-Jacques CAMINADE

**Secrétaire de séance** : Isabelle TAUDIÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2025-005	<u>Fixation des nouveaux tarifs des droits de place sur le marché des commerçants non sédentaires</u>	7-10-3

Vu la délibération n°2018-002 en date du 31/01/2018 fixant les tarifs des droits de place sur le marché des commerçants non sédentaires,

Considérant que les tarifs des droits de place du marché n'ont pas été révisés depuis le 31/01/2018 et qu'il est nécessaire de les actualiser,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 comme suit :

Statut des commerçants non sédentaires	Tarif et conditions
Marché du samedi Etalagiste abonné	<b>6 euros, pour un étal</b> maximum de 3 mètres linéaire et 2,5 mètres de profondeur puis <b>1 Euro par mètre linéaire supplémentaire.</b>
Marché du samedi Etalagiste non abonnés	<b>7 Euros, pour un étal</b> maximum de 3 mètres linéaire et 2,5 mètres de profondeur puis <b>1,30 Euro par mètre linéaire supplémentaire</b>
Etalagiste présents sur le marché estival du mercredi.	<b>7 Euros, pour un étal</b> maximum de 3 mètres linéaire et 2 mètres de profondeur puis <b>2 Euros par mètre linéaire supplémentaire</b>
Pour tous les marchés branchement électrique	<b>1,5 Euros</b>
Livraison camion outillage	<b>50 Euros</b>
Pour tous les marchés branchement eau	<b>1€</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré  
à l'unanimité**

- **Décide d'accepter** les nouveaux tarifs ci-dessus,
- **Charge** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le secrétaire de séance  
Isabelle TAUDIÈRE



Certifié exécutoire compte-tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité : 17 JAN. 2025
- et de la publication le :

17 JAN. 2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit

Le Maire  
Jean-Jacques CAMINADE

